

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 28 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane BREUIL, 1^{er} adjoint au maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 juillet 2022.

PRÉSENTS : Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Marie-Noëlle GROCH, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Patrick JEULIN, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Sophie PERRON, Gary THAUVIN, Lyliane MEYER, René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

ABSENTS EXCUSÉS : Jacques LYS (pouvoir à F. LAMARRE), Dany ORION (pouvoir à F. OUVRARD), Philippe SAINCOTILLE (pouvoir à S. RANALLETTA), Christelle JEANPERT (pouvoir à S. BREUIL), Valérie BONHOMME (pouvoir à J. PINSON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie PERRON.

1 / CM 28-07-2022	Finances – Demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour la rénovation thermique de l'école : modification du plan de financement.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°4 / CM 20-01-2022 concernant des demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2022, notamment pour la rénovation thermique de l'école.

Il informe que, suite à la consultation lancée pour retenir les entreprises, l'analyse des offres fait apparaître une dépense nettement supérieure aux estimations, pour un montant de 106 190,12 € H.T.

Il propose donc de modifier le plan de financement comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

PROJET	MONTANT H.T.
Maîtrise d'œuvre	19 200,00 €
Mission de coordination SPS	1 390,00 €
Contrôle Technique	1 825,00 €
Etude énergétique	3 500,00 €
Diagnostic amiante	550,00 €
Travaux	380 489,12 €
TOTAL H.T.	406 954,12 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES

PARTENAIRES FINANCIERS SOLLICITÉS	TAUX	MONTANT H.T.
ÉTAT - DETR	30 %	122 086,24 €
ÉTAT - DSIL	45 %	183 129,35 €
Conseil Départemental de la Charente- Maritime (25 % d'une dépense subventionnable de 50 000,00 €)	3,07 %	12 500,00 €
Autofinancement COMMUNE	21,93 %	89 238,53 €
TOTAL H. T.	100 %	406 954,12 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De confirmer l'inscription du projet ci-dessus au budget principal,
- Que le coût prévisionnel H.T. de ce projet s'élève à 406 954,12 €,
- D'adopter le plan de financement détaillé tel que proposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL ainsi que le Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint au maire,
Stéphane BREUIL



La secrétaire de séance,
Sophie PERRON

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2022 07 28 - A - CH 28 - 07 - 2022 - - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 02/08/2022

Affiché le : 02/08/2022